

Don du citoyen Thollière, de Lille, qui offre 300 livres pour les frais de la guerre et s'engage à fournir la même somme tous les mois, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Thollière, de Lille, qui offre 300 livres pour les frais de la guerre et s'engage à fournir la même somme tous les mois, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 581;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31314_t1_0581_0000_31

Fichier pdf généré le 22/01/2023

grand intérêt les expressions de vos sentimens à son égard, et vous invite à sa séance (1).

43

Mention honorable, insertion au bulletin de l'adresse et de la réponse du président.

38

Le citoyen Campmas, député du département du Tarn, offre son sabre pour les défenseurs de la patrie (2).

39

Le citoyen Muller, employé des postes à l'armée du Rhin, envoie à la Convention 50 liv. pour les frais de la guerre contre les tyrans coalisés.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

40

Les officiers de santé de l'hôpital militaire de Morlaix félicitent la Convention sur les grandes mesures qu'elle a prises; ils annoncent que, depuis le commencement de la guerre, ils entretiennent les familles de deux défenseurs de la patrie, et qu'ils continueront jusqu'à la paix. Ils envoient 600 liv. pour le premier guerrier qui sera blessé à la prochaine reprise de Valenciennes et de Condé.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

41

Le directoire du district de la Ferté envoie à la Convention une somme de 25 liv., déposée, pour les frais de la guerre, par les citoyens Lecomte, Laborde et Jalon, de la commune de Saint-Jean-des-Echelles.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

42

La société populaire de Pierre (6) annonce que les citoyens de cette commune, après avoir brisé les hochets du fanatisme, ont consacré leur temple à la raison, et qu'ils ont chargé à la diligence de Dijon une caisse de chemises, habits et souliers pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

L'agent national de Brest (1) fait don à la patrie d'une somme de 2.350 liv., que des particuliers pour lesquels il a acquis des domaines nationaux, lui ont donnée pour ses honoraires, fixés au vingtième de l'adjudication.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

44

Le citoyen Pierre Bois, ci-devant prêtre (3), annonce qu'il a abandonné depuis longtemps ses fonctions pour combattre les satellites du despotisme; il offre à la patrie une croix, une bague et un cœur en or.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

45

La société régénérée des jacobins de Commune-d'Armes fait passer à la Convention une somme de 300 liv., offerte par le citoyen Thiolière de Lille, qui s'est engagé à fournir pareille somme tous les mois, tant que la guerre durera; il a déjà fait un premier envoi il y a un mois.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

46

La société populaire du Puy fait passer 70 liv. de charpie pour les défenseurs de la patrie; elle annonce qu'aidée des communes de Pradelles, Velaune, Fay, Coubon, Montpiget et Montméga, elle a monté huit cavaliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Le Puy, s.d.] (7).

« Législateurs,

Tandis que tous vos momens sont consacrés au grand objet du bonheur de l'humanité et que le comité de Salut public poursuit ses pénibles travaux pour assurer le succès de nos armes et le triomphe de la Liberté sur la tyrannie; la Société populaire du Puy s'occupe sans relâche de seconder les glorieux efforts des représentans d'un grand peuple. Oui, Législateurs, éclairer nos concitoyens, les embraser du feu sacré de l'amour de la Patrie, combattre avec les armes de la raison le délire du fanatisme, concourir de nos moyens à la destruction des despotes coalisés, tel est l'objet de notre sollicitude et de nos efforts.

(1) Il s'agirait de Vatin, ingénieur des bâtimens civils.

(2) P.V., XXXIII, 387 et 499.

(3) Et son épouse, de Pézenas.

(4) P.V., XXXIII, 388 et 499.

(5) Id.

(6) P.V., XXXIII, 388.

(7) C 295, pl. 994, p. 20.

(1) Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t); Débats, n^o 552, p. 85.

(2) P.V., XXXIII, 387.

(3) P.V., XXXIII, 387 et 498.

(4) P.V., XXXIII, 387 et 498.

(5) P.V., XXXIII, 387 et 498.

(6) Chef-lieu de canton, dist. de Louhans (S.-et-L.).

(7) P.V., XXXIII, 387 et 498. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).